

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-588

présenté par

Mme Bonnivard, M. Masson, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Corneloup, M. Sermier,
M. Pierre-Henri Dumont, M. Abad, Mme Valentin, M. Reda, M. Viry, M. Brun, M. Fasquelle,
Mme Lacroute, Mme Bassire et M. Forissier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.